CAP (Composites, plastiques chaudronnés)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capcomposites.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

COMPOSITES, PLASTIQUES CHAUDRONNÉS

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

icient : 3 pour l'unité EG1 combinée ; aucun coefficient propre à l'EMC Durée : 2 h

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Le candidat présente la liste de six documents prévue pour l'épreuve.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Présenter et analyser le document de référence (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Examiner une situation concrète de liberté d'expression et de responsabilité (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Construire une argumentation civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE LA PARTIE ORALE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC : CENTRE D'EXAMEN DU CAP COMPOSITES, PLASTIQUES CHAUDRONNÉS

Cette partie est orale et relève de l'unité EG1, qui associe le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique. L'EMC n'est pas une épreuve écrite autonome et ne possède pas de coefficient propre.

Le candidat présente la liste réglementaire de six documents, correspondant aux thèmes prévus en histoire, en géographie et en EMC. Le thème est tiré au sort. Pour le thème d'EMC proposé ici, le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son analyse et répond aux questions du jury. La durée totale de l'oral est de 15 minutes.

Le candidat s'appuie sur les documents du sujet et sur les notions du programme. Il distingue les faits, les opinions et les règles applicables, construit une argumentation cohérente et explicite les principes et valeurs de la République concernés.

PARTIE 1 : Présenter et analyser le document de référence (9 points)

Comprendre le sens d'un texte et en situer la portée civique

À partir du document DT 1, présentez la nature, l'auteur, la date et le contexte du texte. Expliquez son idée principale et relevez les conditions auxquelles la liberté d'expression s'exerce. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document.

1.1 (3 points) Présentez la nature et la date du document DT 1, puis identifiez le principe auquel il se rapporte.

1.2 (3 points) Reformulez l'idée principale de l'article cité et expliquez pourquoi la liberté d'expression est une liberté fondamentale dans une société démocratique.

1.3 (3 points) Montrez, en vous appuyant sur les termes du document, que l'exercice d'une liberté peut être encadré par la loi. Distinguez la portée générale du texte de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, de conclure sur une situation particulière.

PARTIE 2 : Examiner une situation concrète de liberté d'expression et de responsabilité (7 points)

Mobiliser les principes de l'État de droit et confronter une règle à une situation

La situation présentée dans le document DT 2 est fictive. Analysez les faits sans confondre critique, injure, divulgation d'informations privées et atteinte à la vie privée. Appuyez-vous sur le document DT 1 et sur les éléments factuels fournis. Il ne vous est pas demandé de rendre une décision judiciaire.

2.1 (3 points) Relevez les faits établis dans la situation DT 2 et distinguez-les des jugements ou interprétations que l'on pourrait en tirer.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (4 points) Expliquez comment concilier la liberté d'expression avec le respect des personnes et de la vie privée. Proposez une démarche responsable pour traiter la situation, en précisant pourquoi le recours à une autorité ou à une procédure compétente peut être préférable à une réaction publique immédiate.

PARTIE 3 : Construire une argumentation civique (4 points)

Exprimer un jugement argumenté en prenant du recul sur ses opinions personnelles

Répondez à la question en vous appuyant sur les documents et sur les principes et valeurs de la République. Une réponse personnelle est recevable si elle est justifiée, nuancée et respecte les faits.

3.1 (4 points) À quelles conditions une prise de parole publique peut-elle contribuer au débat démocratique sans porter injustement atteinte aux droits d'autrui ? Présentez une réponse organisée, appuyée sur au moins deux éléments précis des documents ou des notions du programme.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Texte authentique, article 11.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

DT 2 : SITUATION FICTIVE : UNE PUBLICATION EN LIGNE APRÈS UN DÉSACCORD AU TRAVAIL

Dans une entreprise, une salariée publie sur un réseau social un message critiquant une décision d'organisation. Le message contient une photographie prise dans un espace de travail où apparaît un collègue identifiable. Celui-ci indique ne pas avoir consenti à la publication de son image. La publication suscite des commentaires. Le dossier ne précise ni le texte intégral du message, ni les règles de diffusion de l'image, ni les suites données par l'employeur ou par une autorité compétente.

Les données ci-dessous sont des éléments fictifs propres à cette situation. Elles ne constituent ni une enquête statistique réelle ni une conclusion juridique.

Éléments factuels fournis dans la situation

Élément observé	Donnée connue
Publication en ligne	1 message
Photographie jointe au message	1 photographie
Personne identifiable sur la photographie	1 collègue
Consentement à la publication de l'image	Non indiqué comme obtenu
Texte intégral du message disponible	Non
Décision d'une autorité compétente	Aucune donnée fournie

Situation fictive construite pour l'analyse civique ; les nombres indiquent uniquement les éléments connus du cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : repères pour organiser la réponse

À RENDRE AVEC LA COPIE

Le candidat peut utiliser ces repères pendant les 5 minutes de préparation afin d'organiser sa présentation orale. Ce document n'est pas à compléter ni à rendre. Il ne remplace pas la présentation orale.

Repères d'analyse orale

Étape de l'analyse	Repères à préparer
Nature, auteur et date du DT 1	.....
Principe ou liberté en jeu	.....
Faits établis dans le DT 2	.....
Droits et responsabilités à concilier	.....
Argument et conclusion nuancée	.....

Utiliser les cases libres pour préparer des mots-clés ; ne pas rédiger une réponse complète.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.